



FESTIVAL FOOTBALL U13F

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Les équipes U13F disputant une compétition de Ligue ou de District participent au Festival Football U13F.

- Le nombre d'équipes engagées par Clubs est limité à 1
- L'engagement est gratuit.

ARTICLE 2 : CALENDRIER

1^{er} tour : samedi 13 janvier 2018

Finale départementale : samedi 31 mars 2018

ARTICLE 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

La phase départementale du Festival Football U13F comporte deux épreuves :

- des rencontres
- de la jonglerie

Les rencontres : les équipes sont réparties par poule de 3, 4 ou 5 équipes. Elles se rencontrent entre elles dans une même poule.

Les équipes participent à un Challenge Jonglerie avant le début des rencontres (protocole en annexe) dont les contrats sont établis comme suit :

50 contacts pied droit / 50 contacts pied gauche / 50 tête. Une surface de rattrapage.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

- Victoire : 4 points
- Nul : 2 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : 0 point

En cas d'égalité au classement dans une poule, les critères pour départager les ex-æquo sont :

a) Par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager.

b) Par l'épreuve de jonglerie, le total de chaque équipe étant obtenu par l'addition de points attribués aux 8 meilleurs joueurs ou joueuses

c) Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total du 9 + 10 + 11 et 12^{ème} joueur. Tout joueur absent se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.

d) Par le nombre de buts marqués.

e) Par la différence de but au cours de l'ensemble des rencontres.

f) Par le plus petit nombre de buts encaissés au cours des rencontres.

ARTICLE 5 : PHASE DISTRICT

La phase départementale se déroule dans plusieurs centres, suivant le calendrier établi par la Commission d'Organisation du District.

Durée des rencontres :

- U 13F :

- * Poule de 5 équipes : 4 rencontres de 15 minutes sans mi-temps
- * Poule de 4 équipes : 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps

La Commission compétente, après examen des feuilles de matches de chaque poule, qualifie pour le tour suivant autant d'équipes que nécessaire.

1^{ER} TOUR

Un nombre de poule est défini en fonction du nombre d'équipes inscrites. Chaque poule est composée de 3, 4 ou 5 équipes. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la finale départementale ainsi que les 2 meilleurs équipes à la jonglerie ayant fini 3ème de leur groupe.

ARTICLE 6 : RECOMMANDATIONS

TERRAIN

Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs et parents accompagnant les Clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.

FIXATION DES BUTS

L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.

ARTICLE 8 : QUALIFICATION DES JOUEURS ET JOUEUSES

- La LICENCE (valide), à l'exclusion de toute autre pièce, doit être présentée lors de la compétition. C'est une condition indispensable de participation
- Le Responsable d'équipe identifié sur la feuille de match doit être licencié « Educateur » ou Dirigeant » pour s'asseoir sur le banc de touche.
- En cas d'absence de licence, l'éducateur doit attester sur l'honneur de l'identité du joueur et présenter un certificat médical. L'éducateur s'engage à présenter au District la licence dûment validée dans les 48 heures.

Chaque équipe sera composée de 8 joueuses et 4 remplaçantes. Les joueuses participantes doivent être qualifiées suivant les règlements généraux (art.89.1)

Les joueuses doivent être qualifiées dans leur club au plus tard le 31 janvier 2018.

Le nombre de joueuses titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de rencontre est limité à 6. Dans ce quota de joueuses mutées, il ne peut y avoir, au maximum, que deux joueuses ayant changé de club hors période normale, au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Pour les joueuses des catégories U12 et U13, il est désormais nécessaire d'obtenir l'accord du club quitté pour tout changement de club hors période normale (après le 15 Juillet).

Le cachet mutation sera désormais apposé sur les licences « M » des joueurs des catégories U12 à U16 et des joueuses U12 à U15F.

Le nombre de joueuses étrangères ***pouvant être inscrits sur la feuille de match*** n'est pas limité.

Une équipe ne peut compter plus de trois U11F surclassés (article 168 des règlements généraux).

ARTICLE 9 : SANCTIONS

8.1 - FORFAITS :

- Ils sont déterminés par la Commission d'organisation départementale. L'amende est fixée chaque saison par le Comité Directeur. Pour les forfaits avisés, le Club doit avertir son adversaire et le District deux jours ouvrables avant la date prévue pour la rencontre.

8.2 LES CAS NON PREVUS dans le présent règlement sont tranchés par la Commission *d'organisation* responsable de la compétition et en dernier ressort par le Comité Directeur du District sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District

FESTIVAL FOOTBALL U13F

ANNEXE 1 : EPREUVE DE JONGLERIE

Toutes les rencontres du Festival Football U13F sont obligatoirement accompagnées de cette épreuve de jonglerie (1 seule épreuve pour l'ensemble du plateau.)

Si une équipe refuse de participer à l'épreuve de Jonglerie, les adversaires doivent le mentionner sur la feuille de Match, dans la case « Observations ».

Cette réserve sera examinée par la Commission Foot féminin qui statuera sur le résultat de la Rencontre ou du Plateau.

1. CONTRATS

- Phase Départementale (District),
 - 50 contacts pied droit
 - 50 contacts pied gauche
 - 50 contacts tête
 - Une surface de rattrapage

2. REGLES

- Lever du ballon au pied pour les jonglages pieds ou à la main
- Lever du ballon à la main pour les jonglages tête
- Pour chaque thème technique (pieds et tête), un 2^{ème} essai sera accordé à la joueuse, si le maximum de jonglages n'est pas obtenu au 1^{er} essai.

3. DEROULEMENT

- Organisation au sein de l'équipe : chaque éducateur classe ses joueuses en fonction de leur niveau de jonglage (de 1 à ...x)
- Les éducateurs responsables des équipes forment des couples de joueuses suivant leur niveau de classement (A1 contre B1, A2 contre B2, etc.). Ils constituent le maximum de couples possibles (9 au minimum) selon le nombre de joueuses des 2 équipes. Faire participer tous les joueuses présentes.
- Chaque couple de joueuses se mesure sur les différents thèmes techniques (pieds, têtes).
- Chaque couple de joueuses est responsable de son défi. Pendant que A1 réalise son défi, B1 compte et réciproquement. Les joueuses viennent ensuite communiquer leurs résultats aux éducateurs dès la fin de leur défi (B1 communique les résultats de A1 à l'éducateur de B1 et réciproquement).
- Les joueuses se saluent AVANT et APRES le défi.
- A la fin du challenge, chaque éducateur responsable d'équipe additionnera, Phase District : le meilleur essai pied droit + le meilleur essai pied gauche + le meilleur essai tête (maximum 150).
- Le résultat de son équipe sera obtenu par **le total de 8 meilleurs résultats** de ses joueuses.
- En cas d'égalité sur le total des 8 meilleurs résultats, les équipes seront départagées par l'addition du total du 9^{ème}, puis si nécessaire du 10^{ème}, et ainsi de suite.
- Si une équipe présente moins de **12 joueuses**, les absentes marquent 0 (zéro) point.